



Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »

Le Temps de l'histoire

23 | 2021

L'enfant et l'asile au XX^e siècle

Les « bordeaux » enfants de la misère

Jean-Jacques Yvorel



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/rhei/6004>

DOI : 10.4000/rhei.6004

ISSN : 1777-540X

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 9 septembre 2021

Pagination : 253-256

ISBN : 978-2-7535-8291-0

ISSN : 1287-2431

Référence électronique

Jean-Jacques Yvorel, « *Les « bordeaux » enfants de la misère* », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], 23 | 2021, mis en ligne le 09 septembre 2021, consulté le 03 juillet 2024. URL : <http://journals.openedition.org/rhei/6004> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/rhei.6004>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Comptes rendus d'ouvrages

*Les « bordeaux » enfants de la misère.
Bordeaux 1811-1870. Sauvetage ou massacre ?*
Bernard Allemandou
2018
Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine

Après un bref rappel historique consacré l'aide sociale sous l'Ancien Régime et la Révolution, sujet des deux premiers livres de l'auteur¹, l'ouvrage comporte deux grandes parties chronologiques. La première va du décret du 19 janvier 1811 *concernant les enfants trouvés ou abandonnés, et les orphelins pauvres* à la suppression du tour, ce système permettant l'abandon anonyme d'un nourrisson, en 1862. La seconde de 1962 à la veille de l'instauration de la III^e République.

Bernard Allemandou analyse dans un premier chapitre le fonctionnement de l'hospice des enfants abandonnés de Bordeaux après la promulgation du décret du 19 janvier 1811. Pour l'auteur, cette loi introduit peu de changement pour l'hospice de Bordeaux qui était déjà doté d'un tour (appelé boëtte) et qui tenait déjà des registres d'abandons. Les enfants recueillis ne restent à l'hospice qu'entre deux semaines et un mois. Pourvus d'une layette et vaccinés, ils sont très rapidement conduits chez une nourrice où ils demeurent jusqu'à 6 ans, puis ils sont mis en pension chez des cultivateurs ou des artisans. À 11 ans, ils sont alors mis à disposition du gouvernement et plus précisément du ministère de la Marine² ou placés en apprentissage. L'hospice est donc un lieu de passage plus qu'un lieu de vie. Seuls demeurent dans les locaux, les enfants de 12 ans en attente de maître d'apprentissage, ceux qui n'ont plus de nourrice, qu'elle soit décédée ou qu'elle ne souhaite plus garder l'enfant et surtout « les estropiés et les infirmes » qui restent à la charge de l'hospice souvent jusqu'à leur décès. Les contacts de ces trois à quatre cents « pensionnaires » avec l'extérieur sont extrêmement limités. Si l'essentiel de l'emploi du temps des enfants est consacré au travail productif, ils bénéficient malgré tout de deux heures d'école par jour. La

1. ALLEMANDOU Bernard, LE PENNEC Jean-Jacques, *La naissance de l'aide sociale à l'enfance à Bordeaux sous l'Ancien Régime*, Pessac, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1991 ; ALLEMANDOU Bernard, LE PENNEC Jean-Jacques, *60000 pauvres à Bordeaux ! La politique d'aide sociale sous la Révolution*, Pessac, Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine, 1995.

2. Cette mise à disposition sera très rarement effective.

mise en œuvre de cette instruction rudimentaire est l'occasion d'une déclinaison locale du combat entre enseignement mutuel et l'enseignement simultané. Bernard Allemandou s'applique aussi à décrire le dispositif médical de l'hospice, notamment la méthode de lutte contre la syphilis avant de se pencher sur les désastreuses conditions d'hygiène. Pour certains responsables, comme le docteur Lamothe, ce ne sont ni la promiscuité, ni la saleté, ni le froid ou la canicule qui exposent les enfants à la mort, mais « les habitudes vicieuses contractées par les enfants et auxquelles ils se livrent entre eux surtout la nuit » (p. 70).

La plupart des enfants trouvés sont envoyés en nourrice dans la campagne bordelaise, d'où leur nom de « bourdeaux », probable déformation de Bordeaux. Ceux qui ne meurent pas lors de leur transfert par les meneuses, sont confiés le plus souvent aux plus pauvres des ménages ruraux qui reçoivent une allocation dérisoire. S'il évoque les conditions difficiles de ces enfants, Bernard Allemandou souligne aussi la cruauté d'un système qui ne prenait jamais en compte l'attachement qui pouvait s'installer entre parents nourriciers et enfants. Après un court paragraphe consacré aux efforts de l'administration pour permettre l'intégration des enfants dans les écoles, il décrit minutieusement le dispositif d'inspection sanitaire mis en place par le département.

Bernard Allemandou étudie ensuite deux séries de données statistiques : celle des effectifs et celle de mortalité. Ces séries sont loin d'être continues et uniformes ce qui rend leurs analyses approximatives. En ce qui concerne les effectifs, l'instauration en 1852 d'une surveillance du tour, a eu un indiscutable impact sur les abandons. Dans les années 1840, l'hospice accueillait annuellement autour de mille enfants et en gérait environ cinq mille; en 1859 il en accueille 329 et en gère 2 400. Quant à la mortalité, elle reste très élevée (54,66 %), même si l'abandon des meneuses et l'obligation pour les nourrices de venir chercher elles-mêmes le nourrisson à l'hospice permet une première inflexion de la courbe en 1847. Dans ce chapitre sur l'hospice, l'auteur traite aussi de l'engagement militaire des pupilles et d'une École des mousses et novices créée par deux « philanthropes », les frères Laporte.

Le second chapitre de la première partie est consacré aux *Colons enfants de la misère*. Rappelons que le modèle de la colonie agricole n'a pas été inventé pour les seuls enfants de justice mais était initialement destiné à résoudre à peu près toute la « question sociale »³. La constitution de colonies pour orphelins et enfants trouvés a donc été envisagée dans le bordelais comme dans le reste de

3. On renverra sur ce point au livre fondateur de Huerne de Pommeuse publié en 1832 *Des colonies agricoles et de leurs avantages*.

l'hexagone pour accueillir ces enfants de l'hospice après les années de nourrice. Trois établissements ont joué ce rôle en Gironde : la colonie/orphelinat Saint-Louis fondé par l'abbé Dupuch⁴, la colonie de Saint-Sauveur⁵ et l'orphelinat agricole de Saint-François-Xavier⁶. La pratique du placement dans une colonie est restée marginale pour l'hospice.

La seconde partie est principalement consacrée à la redéfinition de la politique d'assistance. Le principe du tour et du dépôt totalement anonyme est remis en question. On cherche à substituer au placement institutionnel, un système de secours aux filles-mères qui les incite à garder leurs enfants. Ces transformations, impulsées par l'État, ne manquent pas de générer des conflits entre le service départemental des enfants assistés et la commission administrative des hospices. Outre les polémiques sur les questions budgétaires, ces rivalités se traduisent notamment par une bataille de chiffres autour des taux respectifs de mortalité chez les enfants confiés à l'hospice et chez ceux secourus par service départemental.

Cette nouvelle politique, notamment la surveillance puis l'abandon du tour, a des conséquences sur la population accueillie par l'hospice dans les années 1860. Les enfants trouvés se font de plus en plus rares et sont remplacés par les enfants abandonnés et les enfants indigents, assimilés aux orphelins pauvres. Une nouvelle catégorie de pensionnaire fait son apparition, les enfants en subsistance, confiés temporairement à l'hospice à la suite d'une incapacité conjoncturelle de la mère (maladie).

Dans le chapitre IV nous quittons l'hospice et le service départemental pour analyser l'action d'une association philanthropique : la Société de charité maternelle. Elle est gérée et animée par des femmes de la haute société. Elle est subventionnée par l'État, le département et la ville de Bordeaux, mais l'essentiel de ses revenus provient des dons et des quêtes de la charité privée. Son action de prévention de l'abandon et de secours est ambulatoire et repose sur les visites domiciliaires des dames de l'association. Elles fournissent aux indigentes méritantes (il ne s'agit pas d'aider les pécheresses que sont les filles-mères) aide financière, conseils éducatifs et moraux et accès gratuit aux soins médicaux.

Dans l'ultime chapitre Bernard Allemandou revient sur les enfants secourus (ou assistés, les deux termes cohabitent) par le service départemental et concentre son propos sur la fin des années 1860. La contestation des nouvelles orientations et de la suppression du tour, toujours fondée sur des statistiques divergentes de mortalité, si elle est minoritaire, reste vive.

4. Antoine-Adolphe Dupuch nommé évêque d'Alger en 1838 avait confié les orphelins et les jeunes détenus qu'il hébergeait rue de Lalande à Bordeaux à l'abbé Buchou. C'est ce dernier qui acquit un domaine d'une quarantaine d'hectares à Villenave d'Ornon où il établit une colonie qui recevait des orphelins et des jeunes détenus.

5. Sur cette institution voir Jean-Pierre Méric, *Les pionniers de Saint-Sauveur. La colonie agricole du Médoc pour les enfants trouvés*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2010, 232 p. (compte-rendu de Dominique Dessertine dans *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, n° 16, Rennes, PUR, 2014.)

6. Cet établissement existe toujours, c'est désormais un centre de rééducation et de formation professionnelle (CRFP) et une maison d'enfants à caractère sociale (MECS) géré par l'institut Don Bosco.

L'ouvrage est très riche d'informations et l'auteur a dépouillé toutes les archives disponibles mais le plan manque très fortement de rigueur. La division chronologique retenue n'est pas des plus pertinentes. On perçoit bien à la lecture que la surveillance du tour en 1852, constitue une coupure plus nette que sa suppression en 1862. De plus, l'auteur ne respecte pas dans son texte les bornes qu'il a fixées. Il traite dans la seconde partie de débats et de transformations qui se sont déroulés ou qui ont été mises en œuvre bien avant 1862. C'est dans cette partie qu'il analyse, par exemple, l'instauration de la surveillance du tour... dont il nous a montré les effets sur le nombre des abandons dans la première partie. Le lecteur peu informé de l'organisation administrative de l'assistance aura du mal à percevoir les rôles respectifs des hospices et du département, les informations sur ce point étant distillées tout au long de l'ouvrage. Ajoutons que les citations sont parfois exagérément exhaustives : le détail de toutes les cultures de la colonie de Saint-Louis, avec les surfaces consacrées à chaque plante, l'ordre des rotations de l'assolement quinquennal ne nous a pas semblé indispensable à l'éclairage de la question de l'assistance aux enfants. Heureusement, l'auteur dans une conclusion très claire, construite autour de cinq constats, synthétise les nombreux apports de son travail. Les « *bordeaux* » *enfants de la misère* enrichissent indiscutablement notre connaissance de l'histoire de la protection de l'enfance et nous permet de sortir du cas parisien, qui est à la fois le plus étudié et le plus particulier.

Jean-Jacques Yvorel

Sans ciel ni terre. Paroles orphelines des Tutsi (1994-2006)

Hélène Dumas

2020

La Découverte

« *Ijoro ribara uwariraye* » : « Seul celui qui a traversé la nuit peut la raconter ». Cette maxime, traduite du kinyarwanda, pourrait servir de viatique aux lecteurs pour traverser ce livre – ce grand livre – et avec lui l'abomination du génocide des Tutsi du Rwanda au prisme de l'enfance. Pour ce nouvel ouvrage, l'historienne Hélène Dumas s'appuie en effet sur un corpus totalement inédit de 105 récits à la première personne, rédigés en 2006 par des orphelins rescapés du génocide, à l'initiative de l'Association des Veuves du Génocide d'Avril